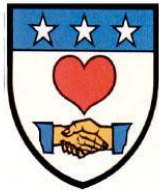


CONSEIL COMMUNAL



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 5 / 2024-2025

Séance du lundi 16 juin 2025

Le Conseil communal est convoqué le 16 juin 2025 à 20h00 à la Grande salle

Présidence : M. Fabrice Coppex, Président du Conseil communal

Scrutatrice : Mme Leïla Khouri-Dagher

Scrutateur suppléant : M. Benjamin Bigler

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 44 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (12) : Mme Gwenaëlle Gilléron, Sophie Novy, Mireille Roth, Marion Savoy, Marouska Soltermann
MM. Florian Amstutz, Jérôme Bas, Damien Chenevard, Jérôme Cherix, Luc Eisenhut, Nicolas Luyet, Quentin Schär

Absent·e·s (3): Julien Goy, Patrick Mareello, Mike Volet



Ordre du jour

1. Appel	3
2. Adoption de l'ordre du jour.....	3
3. Unisanté - Label Commune en santé	3
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.....	5
5. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s).....	7
6. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations	7
7. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	8
8. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales et communales permanentes.....	9
9. Communications de la Municipalité	9
10. Préavis no 04/2025 Demande de crédit pour l'assainissement et la réfection du mur de soutènement « aux Omballes » (route de Fenil)	10
11. Préavis no 05/2025 Demande de crédit pour la renaturation du ruisseau du Bornalet (Sous Nant)	10
12. Préavis no 06/2025 Gestion et comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).....	11
13. Préavis no 07/2025 Comptes 2024 du Fonds Culturel Riviera	11
14. Préavis no 08/2025 Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve	12
15. Préavis no 09/2025 Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2024. 12	
16. Rapport de la commission de gestion	16
17. Motions, postulats et projets rédigés	18
18. Interpellations	18
19. Election du nouveau bureau du Conseil communal.....	18
20. Vœux, questions, divers et propositions individuelles.....	19
21. Transfert de la charge de président au nouveau président	24
Annexes.....	26
a. Courriel de démission de la COGEST de Mme Engheben	26
b. Communications municipales	27
c. Suivi des éléments en cours	34



Il est 20h00 lorsque **M. Fabrice Coppex**, Président, ouvre la séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous à la 5e et dernière séance de l'année. Il salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. David Ansermet, répondant police de proximité, l'éventuel public et la presse. Il salue également les représentantes d'Unisanté dans le cadre du label « Commune en santé ».

En préambule :

- Il demande d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutateurs, nécessaire pour le décompte des votes.
- Il indique aux conseillers qu'il est préférable que la prise de parole se fasse au pupitre afin de s'adresser à leurs collègues. Toutefois, ils ont également la possibilité de se lever et de prendre la parole depuis leur place. En gardant la main levée, Mme l'Huissière apportera alors le micro.

1. Appel

M. le Président

Les conseillères et conseillers suivant sont excusés : [voir liste 1ère page]

Un siège des Vert·e·s est vacant.

Il remercie Madame la secrétaire de procéder à l'appel. Avec 42 conseillères et conseillers présents sur 59, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président indique qu'il n'y a pas de modification à effectuer sur l'ordre du jour et passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Arrivée d'un conseiller.

3. Unisanté - Label Commune en santé

M. le Président après un audit complet de nos pratiques en matière de prévention de la santé, notre Commune s'est vu décerner 2 étoiles dans le cadre du label « Commune en Santé » (<https://www.labelcommunesante.ch/>). La parole est donnée à M. Cédric Desmet.

M. Cédric Desmet, Municipal a le plaisir d'annoncer que la commune, avec 2 étoiles sur un total de 3, s'est vue octroyer le label « Commune en Santé » par Unisanté. Cela fait suite à un long travail d'analyse et de démarches en faveur de la prévention de la santé auprès du personnel communal et de la population. Avant de donner la parole à Mme Pin, cheffe du Département promotion de la santé et préventions, d'Unisanté, il tient à remercier M. Diserens et Mme Castel, tous deux chargés de projet, et Mme Garcia qui ont accompagné la Municipalité dans ce processus.

La Municipalité aura à cœur de renforcer les mesures clés mises en place et à travailler sur les pistes d'améliorations que le rapport a fourni. Cette analyse détaillée a permis d'identifier qu'il faut renforcer la collaboration entre les collaborateurs et les partenaires locaux, afin de prendre en considération les thématiques liées à la santé et à la qualité de vie. Par exemple, l'encouragement



aux échanges intergénérationnels, la promotion de la mobilité douce tout en intensifiant l'accessibilité des arrêts de bus. Il donne la parole à Mme Pin pour présenter le label en détail.

Mme Stéphanie Pin

*« Monsieur le Président du Conseil communal,
Madame la Syndique,*

*Monsieur le Municipal en charge de la santé publique, la cohésion sociale, la famille et les sports,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey,
Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,*

Nous vous remercions chaleureusement pour votre accueil ce soir et surtout pour votre engagement en faveur de la promotion de la santé et de la prévention.

Nous tenons en effet à adresser nos sincères félicitations à votre Commune, qui obtient le label « Commune en santé » avec deux étoiles.

Ce label intercantonal est porté, dans le canton de Vaud, par le Département promotion de la santé et préventions d'Unisanté.

Comme son nom l'indique, notre Département est chargé, par la Direction générale de la santé de l'Etat de Vaud, de contribuer à mettre en œuvre la promotion de la santé et la prévention sur le territoire vaudois

Une mission qui s'incarne notamment dans ce label « Commune en santé ».

Avec cette démarche, Unisanté accompagne et soutient gratuitement les communes avec 3 objectifs :

- 1. Les aider à renforcer leurs connaissances et compétences en matière de promotion de la santé ;*
- 2. Mettre en valeur les actions qu'elles réalisent déjà, et qui ont un impact positif sur la santé et le bien-être de la population*
- 3. Inciter les communes à développer de nouvelles mesures sur ces thèmes et à les ancrer sur le long terme*

Les communes, en tant qu'autorités et lieux de vie, jouent en effet un rôle clé dans la promotion de la santé et la prévention. Elles peuvent influencer positivement la qualité de vie de leurs habitantes et de leurs habitants en créant des environnements favorables à leur santé et leur bien-être.

La santé prend en effet racine dans notre quotidien. Elle est favorisée – ou entravée – par ce que les individus vivent à la crèche ou à l'accueil extrascolaire, à l'école, au travail, à la maison, ou encore dans leurs loisirs, dans leurs activités collectives et associatives. Elle est aussi influencée par leurs environnements et leurs conditions de vie.

Donc promouvoir la santé, c'est agir sur ces domaines, qui se situent au fond en dehors des soins. Le système de soins contribue bien entendu à la santé, mais il n'est, de loin, pas le seul à le faire. Corsier-sur-Vevey déploie actuellement 31 mesures qui favorisent le bien-être et la qualité de vie. Unisanté a réalisé cet état des lieux détaillé grâce à l'engagement de Monsieur Cédric Desmet, qui est notre référent pour la labellisation, et aux apports des différentes représentantes et représentants de la commune.

Je souhaite, ce soir, souligner certaines initiatives mises en œuvre à Corsier-sur-Vevey, qui se distinguent particulièrement et pour lesquelles nous félicitons encore une fois la commune.

Je tiens à saluer, d'abord, une politique communale qui valorise l'importance de la santé et des environnements favorables à la santé. Un des dicastères inclut spécifiquement le « développement durable » et un autre intègre la « santé publique » dans son libellé.

Nous avons noté également une politique communale engagée dans la mobilité et l'activité physique accessibles à toutes et tous, par exemple grâce aux subventions d'abonnements de transports publics ou d'achats de vélos électriques, mais aussi à travers l'encouragement affirmé de la marche à pied.

L'initiative de développement des sentiers pédestres dans le village, lancée et soutenue par le conseil communal, est à ce titre exemplaire. Les habitantes et habitants ont pu participer aux choix des tracés, tester les chemins avec des poussettes, penser aux points d'eau, aux toilettes publiques et aux connexions avec les transports publics.



Cette attention à la participation des habitantes et habitants de Corsier-sur-Vevey, y compris les enfants, pour plusieurs projets tels que la création de nouvelles places de jeux, donne à la population une meilleure maîtrise des décisions qui influencent sa santé. En consultant directement les publics visés vous augmentez le potentiel d'efficacité et d'adhésion aux mesures de promotion de la santé.

Enfin, nous avons pu relever la belle dynamique de cohésion sociale grâce aux actions communautaires avec ProSenectute Vaud, essentielles pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées, mais aussi grâce au projet passeport vacances et aux camps de cirque pour les enfants.

Le projet « Bricos cuistos » d'Egzeko, qui allie la sensibilisation à l'équilibre alimentaire, le lien social et l'insertion professionnelle des jeunes est également original et très prometteur.

A souligner aussi : la création d'un poste à 40% de coordinatrice de la vie communale et associative, le site internet Trait d'union et la gratuité des salles et du matériel pour les associations.

Le label récompense donc votre engagement à différents niveaux qui se rapportent à la fois aux environnements physiques, via, entre autres, la qualité énergétique des bâtiments communaux, et d'autre part, aux environnements sociaux et à la cohésion sociale.

Nous espérons que la démarche de labellisation servira de tremplin pour la poursuite de vos actions et leur ancrage, par exemple à travers un groupe de travail dédié au sein de la commune. La labellisation de Corsier-sur-Vevey est valable jusqu'en 2030 et au-delà, si la Commune décide de la reconduire.

C'est donc un engagement durable et conséquent en faveur de la promotion de la santé et du vivre-ensemble que nous célébrons aujourd'hui avec vous et nous nous réjouissons d'ores et déjà de poursuivre cette belle collaboration.

Au nom d'Unisanté, je suis ravie de remettre le label « Commune en Santé » à la commune de Corsier-sur-Vevey. J'invite Madame Rouge, Monsieur Desmet et les membres de la Municipalité à me rejoindre pour la remise du label, ainsi que pour la réalisation d'une photo souvenir. »

Mme la Syndique et les membres de la Municipalité se réunissent devant l'assemblée pour recevoir le label.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président adresse ses remerciements pour ce travail de longue haleine, car la société se sédentarise avec des soins onéreux et des modes de vie qui ne sont pas compatibles avec une bonne santé. Ce type d'initiative est réjouissante et doit être poursuivie.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

- Correction par le Bureau : il faut modifier le numéro du préavis en 4 à la place du 5.

Demande de modifications transmises au préalable par courriel :

- Demande de Mme Dufour

Texte du PV :

Mme Marie Dufour (VG) propose de faire deux versions, un résumé aura une interprétation subjective qui fera fois, avec le risque qu'une prise de parole retranscrite de manière synthétique ne transcrive pas ce qu'un conseiller voulait dire. Il existe des programmes (IA) qui retranscrivent automatiquement, mais elle ne sait pas si l'utilisation de ces derniers est autorisée pour le Conseil.



Correction souhaitée :

"**Madame Marie Dufour (VG)** propose de faire deux versions : le PV mot à mot habituel continuerait de faire foi tandis qu'une autre version, résumée, permettrait d'avoir un accès rapide aux informations, présentées de manière synthétique Cette version résumée pourrait éventuellement se faire aisément par un outil d'intelligence artificielle, si cela est autorisé dans le cadre du Conseil."

- Demande de M. Ceppi

Texte du PV :

M. Michel Ceppi, Municipal précise, concernant l'exemple de la chaussure de ski, qu'il s'agit d'un règlement du Canton. La déchetterie de Corsier a assoupli ses règles et elles peuvent être mises dans la benne.

La loi oblige à prendre 6 types de déchets et la déchetterie en prend 58, c'est beaucoup plus large, mais il faut faire attention. La taxe de déchetterie est de 110 francs pour couvrir les frais. Il faut respecter les règles, une benne a été mise en place pour le plastique il y a un an, le sagex est aussi récupéré même s'il est encombrant. Il faut réfléchir au déchet s'il est recyclable ou pas et le mettre dans un sac de 35 à 110 litres si c'est possible. Des sacs sont vendus sur place pour éviter aux citoyens de devoir acheter un rouleau.

Correction souhaitée :

la loi nous oblige à reprendre 6 types de déchets, à la déchetterie on en reprend 58, c'est largement plus. Pour la taxe de déchetterie il faudrait, pour couvrir les coûts, que la taxe se monte à 110.- c'est un calcul cantonal, il faudrait que toutes les communes s'alignent et respectent les règles, ce qui n'est pas le cas. Une benne a été mise à disposition pour les bidons plastiques il y a un an, le sagex est aussi récupéré car il est très encombrant et recyclé à 100% et réutilisé en Suisse. Avant de venir à la déchetterie il faut réfléchir au déchet si il est recyclable ou pas et si il passe dans un sac taxé de 35 à 110 litres. Sur le site de la déchetterie de Praz Libon il y a la possibilité d'acheter des sacs taxés à la pièce pour éviter aux citoyens de devoir acheter des rouleaux complets.

M. Patrick Groux (C) en page 15 « Il sera possible de bénéficier d'un bus des Monts-de-Corsier jusqu'au Gymnase de Burier. » ajouter à la fin de la phrase « sans avoir à faire de changement. » En page 18 : « Suite à sa motion, le seul moyen proposé par la Municipalité, sans devoir remonter les impôts de 2 points, c'était de baisser la taxe, pour que les petits revenus aient CHF 30 en moins à payer » ce n'est pas compréhensible, il faut le remplacer par « ainsi chaque contribuable aura CHF 15 de moins à payer. »

M. Hervé Liniger, Municipal précise avoir pris la parole pour remettre en question un vote qui a été soumis au Conseil, il a réagi trop tôt, s'il avait attendu l'explication de M. le Président, il aurait compris qu'il ne s'agissait pas d'un vote, mais d'une consultation sur un point qui est de la compétence du bureau. Il s'est permis de faire de la CoGestion et s'en excuse.

M. le Président précise qu'il est pratique que les corrections soient transmises par email, ainsi elles peuvent être soumises aux membres du Conseil et leur laisser le temps de réfléchir s'ils acceptent les modifications demandées.

M. le Président passe au vote du procès-verbal modifié :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail.



5. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

M. le Président

En remplacement de Mme Enrica Valentino (Alliance) dont le courrier de démission a été lu lors de notre dernier Conseil, le bureau a reçu une candidature de l'Alliance de M. Alexandre Tognetti en remplacement de Madame Enrica Valentino. Cette candidature est recevable et son éligibilité a été vérifiée.

Il passe la parole à M. Florian Volet afin qu'il présente son candidat pour le groupe de l'Alliance.

M. Florian Volet (A) présente M. Tognetti. Habitant de Corsier depuis son plus jeune âge, il a effectué ses écoles dans le cercle de Corsier, c'est un ancien membre de la jeunesse, actuellement membre des anciens membres de la jeunesse. Il est en possession d'un brevet fédéral de contremaître dans la maçonnerie et travail dans une entreprise locale. Par sa candidature, il tient à s'impliquer dans le fonctionnement de sa commune de cœur. Ses connaissances dans le domaine technique de la construction pourront être un atout pour le Conseil.

M. le Président invite le candidat à le rejoindre afin de procéder à son assermentation.

Il prie l'assemblée de se lever, en signe de solennité, durant l'écoute de la promesse que tous les conseillers ont faite.

Il va lire l'article 5 du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, après quoi, M. Tognetti sera prié, à la fin du texte, de lever la main droite en disant solennellement « Je le promets ».

Assermentation selon le cérémonial habituel, le candidat fait part de sa promesse.

M. Alexandre Tognetti est officiellement membre du Conseil communal.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Tognetti au sein Conseil. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de notre Commune le remercient d'avance pour son engagement.

Il peut maintenant prendre place officiellement dans l'assemblée, sous les acclamations de ses nouveaux collègues.

Applaudissements de l'assemblée.

Le quorum passe de 43 à 44 conseillers.

6. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations

COGEST

M. le Président a reçu la démission de la CoGest de Mme Monica Engheben par courriel en date du 10 juin dernier pour la fin de ce mois.

Y a-t-il un candidat Concorde pour reprendre ce siège ?

Mme Martine Meier (C) a le plaisir de proposer la candidature de M. Williams, élu au sein du Conseil depuis le mois de septembre, il a déjà participé à des commissions et est impatient de pouvoir devenir membre de la CoGest afin d'apprendre beaucoup de choses sur le fonctionnement du Conseil. Il vient de terminer la première année de son bachelor en relations internationales à l'Université de Genève, après avoir fait une maturité math-physique à Burier. Il est également chef scout à Vevey et a un profil parfait pour remplir cette fonction.

Il n'y a pas d'autre candidature, M. Max Williams est élu par acclamation.

Est élu à la COGEST : M. Max Williams



Applaudissements de l'assemblée.

7. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :

Le bureau a reçu les courriers suivants :

- Courrier du 1er avril concernant la Commission arborisation urbaine, et annonçant le remplacement de Mme Amandine Ferré par Mme Manuela Marquis
- Courrier du 29 avril, confirmant le maintien de la composition de l'exécutif et du législatif pour la législature 26-31
- Courriel du 20 mai de la part de Mme Mélina Isler informant le bureau d'une pétition à l'adresse de la Municipalité. Cette pétition nommée « Planter un arbre vers la place de l'Esplanade » vous a été transmise par courriel, ainsi que la réponse favorable de notre Municipalité.
- Courriel du 10 juin (en annexe) de Mme Monica Engheben annonçant sa démission de la COGEST.

a. Course annuelle du personnel du Conseil communal.

La Municipalité a agendé la sortie commune "personnel et Conseil Communal" au 12 septembre 2025

Il remercie toutes les personnes qui ont fait des propositions de sorties et de visites. Elles ont été transmises à la Municipalité en date du 21 avril avant la date butoir de fin avril.

b. Date des séances de conseil 2026

Le bureau a reçu, de la part de la Municipalité, les propositions de dates des conseils de 2026. Ces dates, similaires à 2025 ne sont pas en concurrence avec les vacances scolaires. Le nouveau bureau les validera formellement et les transmettra par courriel.

c. Installation et assermentation des autorités communales et intercommunales 2026

La séance d'installation des nouvelles autorités par la Préfecture aura lieu le jeudi 18 juin 2026, à 16h00, à la Grande salle.

Communications :

- a. Il rappelle de bien vouloir mettre systématiquement la secrétaire en copie de tout email officiel adressé au président.
- b. Quelques mots sur Corsier 2035 : la manifestation organisée le 25 mai dernier par un collectif interpartis du Conseil peut être qualifié de succès. Plus d'une quarantaine de citoyens se sont prêtés avec un engagement inattendu à cet exercice dans un cadre festif. Plus de 100 propositions ont été émises et votées dans tous les domaines. Le résultat a été transmis au législatif et à l'exécutif. Cette événement, a été plébiscité par la majorité des participants qui ont demandé à ce qu'il soit régulièrement réitéré, cela n'aurait pas été possible sans le travail préparatoire bénévole depuis plusieurs mois de l'équipe organisatrice que M. le Président remercie et félicite.
Il espère que cela développera des vocations pour les prochaines élections.



8. Retours des représentant-e-s siégeant dans les commissions intercommunales et communales permanentes.

Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

M. Pargaud Cyril (C) souhaite donner un compte rendu des deux dernières séances de l'ASICC. Il reprecise ses trois missions principales pour aider les communes en ce qui concerne l'enseignement obligatoire :

- Gestion des transports scolaire et devoirs surveillés
- Gestion de l'animation jeunesse
- L'accueil de jour qui est la mission la plus complexe et consommatrice de ressources.

M. Visinand directeur de l'accueil de jour (en place depuis janvier) a donné un point de situation. L'ASICC gère 4 types d'accueil de jour :

- Préscolaire, avec les crèches pour les enfants de 0 à 4 ans.
- Parascolaire, avec une unité d'accueil pour chacune des 4 communes (jusqu'à 11 ans).
- L'accueil familial de jour en partenariat avec la Tour-de-Peilz, qui est complémentaire pour les familles qui sont sur liste d'attente pour les autres modes d'accueil.
- Le réfectoire scolaire pour les élèves de secondaire.

Le préscolaire et le parascolaire sont le nerf de la guerre, en ce qui concerne la possibilité d'accueil.

Pour la rentrée 2025, les inscriptions sont ouvertes depuis mars et officiellement fermées depuis mi-mai. Le taux de remplissage global est de 90%.

Il y a beaucoup de challenges dans le préscolaire, une nouvelle structure va ouvrir le 11 août au Mont-Pèlerin, ce qui augmente le nombre de crèche à 3, avec les Aventuriers et les Ecureuils.

Le besoin est présent, car 130 enfants sont sur liste d'attente. Une étude avait été faite, indiquant qu'il faudrait 4 crèches. Un projet de crèche à Corseaux est bloqué depuis 1 an en raison d'un jugement du Tribunal Fédéral.

Le projet dans le nouveau collège ne devrait pas arriver trop tôt pour combler ce manque.

M. Cédric Desmet, Municipal intervient pour préciser que cela pourrait arriver avant en fonction des oppositions.

M. Cyril Pargaud (C) précise concernant le parc scolaire, que 60 élèves sont sur liste d'attente pour la rentrée. Car 40 places seront perdues sur tout le cercle, suite à l'application stricte de la loi sur les normes d'encadrement.

Accueil d'été, l'année dernière un projet pilote a été mis en place par l'UAPE avec un accueil de 3 semaines (2 en été, 1 en automne) cela été un succès et ce sera reconduit cette année.

Des demandes de subventions seront faites et cela permettra de compléter la formation des apprentis.

M. Chenevard avait déposé, lors de la dernière séance, un texte concernant les excursions de ski aux Pléiades suite au problème persistant d'enneigement, l'EPS va regarder pour trouver des solutions alternatives.

M. le Président remercie les conseillers, qui ont pris la parole, pour les informations transmises au Conseil.

9. Communications de la Municipalité

M. le Président rappelle, suite au dernier Conseil, que les questions et remarques concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 20 : « Vœux, questions, divers et propositions individuelles »

9.1) Reçues par messagerie avant la séance : cf. annexe



9.2) Autres communications de la Municipalité :

M. Cédric Desmet, Municipal souhaite annoncer que ce week-end, lors de la Fête fédérale de gymnastique, le groupe d'agrès mixte (jeunes de 12 à 16 ans) de la gym FSG Corsier-Corseaux, a eu la note de 10 sur 10 au sol et 10 sur 10 aux combinaisons d'engin ce qui les a amenés deux fois sur le podium, il leur adresse ses félicitations ainsi qu'à leurs entraîneurs.

Applaudissements de l'assemblée.

10. Préavis no 04/2025 Demande de crédit pour l'assainissement et la réfection du mur de soutènement « aux Omballes » (route de Fenil)

M. le Président la parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

M. le Président la parole est donnée à Mme Manuela Marquis, rapporteuse de la commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport.

M. Michel Ceppi, Municipal suite à lecture des conclusions du rapport de la CoFin par M. Groux, indique que les autres murs sont sous surveillance constante, un bureau les contrôle. Il ne s'agit pas de la même situation, car il n'y a pas de rivière derrière qui pourrait déborder et pousser les murs. La structure d'appui sur le sol n'est pas la même et il ne s'agira pas du même travail s'il faut les soutenir, ce sera beaucoup plus léger.

M. François Rittmeyer (VG) n'a pas trouvé de manière claire, ni dans le préavis, ni dans le rapport des commissions, l'information pour savoir si tout le mur sera traité ou juste la partie qui est actuellement soutenue ?

M. Michel Ceppi, Municipal précise que c'est la totalité du mur qui sera enlevé et assaini.

Conclusions et vote :

-Vu le préavis municipal no 04/2025

-Ouï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées d'étudier cet objet,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 824'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 824'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis 04/2025 est accepté à l'unanimité

11. Préavis no 05/2025 Demande de crédit pour la renaturation du ruisseau du Bornalet (Sous Nant)

M. le Président la parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

M. le Président la parole est donnée à M. Max Williams, rapporteur de la commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport.

Pas de prise de parole.



Conclusions et vote :

-Vu le préavis municipal no 05/2025

-Ouï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées d'étudier cet objet,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 363'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 363'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives;
- c) de porter en déduction de cet investissement les futures subventions ou contributions recevoir.

Le préavis 05/2025 est accepté à l'unanimité.

12. Préavis no 06/2025 Gestion et comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

M. le Président la parole est donnée à M. Regis Duchesne, membre de la commission intercommunale pour lecture des conclusions du rapport.

Pas de prise de parole.

Conclusions et vote :

-Vu le préavis municipal no 06/2025

-Ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'adopter les comptes et le bilan 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Le préavis 06/2025 est accepté à l'unanimité.

13. Préavis no 07/2025 Comptes 2024 du Fonds Culturel Riviera

M. le Président la parole est donnée à Mme Martine Meier, membre de la commission intercommunale pour lecture des conclusions du rapport.

Pas de prise de parole.

Conclusions et vote :

-Vu le préavis municipal no 07/2025

-Ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'adopter les comptes 2024 du Fonds Culturel Riviera

Le préavis 07/2025 est accepté à l'unanimité.



14. Préavis no 08/2025 Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

M. le Président la parole est donnée à Mme Monica Engheben, membre de la commission intercommunale pour lecture des conclusions du rapport.

Pas de prise de parole.

Conclusions et vote :

- Vu le préavis municipal no 08/2025
- Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'adopter le présent préavis relatif aux Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve

Le préavis 08/2025 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

15. Préavis no 09/2025 Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2024.

Mme Arianne Rouge, Syndique indique que la Municipalité dépose l'amendement suivant :

- a) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2024 tels que présentés ;
- b) **d'approuver la gestion** et de donner décharge à la Municipalité pour l'année écoulée.

La parole est donnée à Mme Cork Levet rapporteuse de la Commission de gestion qui donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Président indique qu'il va d'abord traiter le rapport de gestion de la Municipalité et ceci par groupe de deux pages.

Passage en revue du rapport de gestion.

M. François Rittmeyer (VG) page 10, Police des constructions, dernier paragraphe : Peut-être qu'une petite remise en question de la Municipalité, une volonté de mieux ménager la chèvre et le chou, et non pas seulement la chèvre, une meilleure pesée des intérêts, de tous les intérêts, ainsi qu'une meilleure consultation de tous en amont, feraient en sorte que les décisions municipales seraient meilleures et donc moins contestées.

Il laisse la Municipalité y réfléchir.

Pour ce qui est de la protection du patrimoine arboré, et pour aller dans ce sens, les opposants songent à se constituer en association, l'association "Avocat des Arbres – Corsier". Ceci fournirait à la Municipalité un interlocuteur pour ce domaine et permettrait peut-être d'éviter le Tribunal cantonal, voir fédéral.

M. le Président passe en revue les annexes du rapport de gestion de la Municipalité par chapitre qui n'appellent à aucune remarque ou intervention.

M. le Président aborde les **comptes communaux**, page par page.

Il prie les conseillers d'indiquer clairement le sous-chapitre, le nombre à deux chiffres et le numéro de la ligne pour les questions et remarques. Il remercie toutes celles et ceux qui ont transmis leurs questions en amont à M. Schär.

Il souhaite la bienvenue à M. Maurizio Limoli qui est le nouveau boursier de la commune.



M. François Rittmeyer (VG) Page 7 – 1.11.110- 3189.00 Agenda 21 et développement durable: 60'000 frs au budget et seulement un tiers, 20'000 frs dépensés. Que s'est-il passé ?

M. Bernard Schär, Municipal remercie les conseillères et conseillers ayant transmis leurs questions en avance, cela va lui permettre de donner des réponses précises.

Les dépenses reflètent l'avancement des projets.

Durant l'année 2024, la Municipalité a poursuivi les études relatives au Plan climat, Plan qui est maintenant terminé et qui vous sera présenté cet automne.

M. Olivier Schorer (VG) Page 8 – 110 administration - 3189.05 développement durable soutien à la mobilité Les comptes 2024 avec CHF 17'000 sont semblables aux comptes 2023 avec CHF 14'000, alors que le budget 2024 est plus important avec un montant de CHF 30'000, il demande comment le budget de CHF 30'000 a été fixé.

M. Bernard Schär, Municipal le budget 2024 reflète le budget de 2023. Pour le budget 2023, une ligne supplémentaire a été créée, précédemment tout se trouvait dans le compte 110.31.89 Agenda 21 développement durable. A l'époque le montant était de CHF 90'000 il a été divisé : CHF 60'000 dans le compte prénommé et CHF 30'000 pour le soutien à la mobilité. Lorsque le budget 2024 a été établi, le budget 2023 a été reconduit, le bouclage des comptes de 2024 n'étant pas encore effectif. Les montants qui figurent en terme de dépenses sous 2024 reflètent les subventions pour :

- l'achat de vélos électriques

- l'achat d'abonnements de transports publics (15 à 24 ans et âge AVS)

L'exercice sera difficile chaque année pour évaluer le montant des subventions.

M. Olivier Schorer (VG) Page 11- 180 transports publics – 4399.00 Participation de tiers aux frais VMCV

Comment le montant de CHF 150'050 est-il déterminé ? Est-il basé sur l'offre de transport ? Ce montant va-t-il augmenter dans le budget 2026 avec le renforcement de l'offre VMCV du nouvel horaire 2026 ?

M. Bernard Schär, Municipal précise qu'il s'agit de contributions versées par deux sociétés commerciales, sur la base d'accords passés avec la Municipalité, ils ne reflètent pas l'augmentation des coûts des VMCV. Ces montants ne vont pas augmenter au fur et à mesure des années.

Mme Martine Meier (C) Page 11 - 3528.14 soutien financier aux sociétés locales et 3900.05 soutien administratif aux sociétés locales. Elle souhaite faire la remarque qu'il y a un budget de CHF 12'000 dont seulement CHF 2'600 sont dépensés. Elle pense qu'il faudrait faire un effort de communication auprès des sociétés locales en les encourageant à utiliser le budget prévu, car il lui semble que chaque année c'est pareil.

M. Bernard Schär, Municipal précise que les sociétés locales sont informées des soutiens qu'elles peuvent demander et qui sont accordés par la Municipalité, mais les aides sont peu sollicitées.

M. François Rittmeyer (VG) Page 13 – 2 21 210 Impôt - 3811.10 Attribution au fond « taxe sur l'électricité » : près de CHF 20'000 de plus en 2024 qu'en 2023, une augmentation de 25 %. Comment est-ce possible puisqu'il est certain que la consommation électrique n'a pas augmenté autant ?

M. Bernard Schär, Municipal doit contredire M. Rittmeyer, selon les décomptes fournis par Romande Energie, l'augmentation de la consommation se monte à 17%. L'augmentation enregistrée sur le compte est aussi impactée par l'adaptation à la hausse des acomptes 2024, la Municipalité est en attente du décompte définitif courant mars 2025.



L'augmentation de 25% est une augmentation des acomptes que la Romande Energie a versé à la commune.

Mme Manuela Marquis (VG) page 13 - 220 Service de la dette - 3801.00 Attribution à la réserve pour pertes sur débiteurs

Il y a un montant de CHF 263'000 quelle est la provision pour cautionnement et de quoi s'agit-il ?

M. Bernard Schär, Municipal précise que la Commune, avec les autres communes de la Riviera, a cautionné un prêt du Canton à Chaplin's Word. Cette caution peut être activée en cas de difficultés.

Les bons résultats financiers de cet exercice comptable ont permis à la Municipalité d'attribuer ce montant de CHF 263'000.00 à la réserve pour pertes sur débiteurs, ceci en vertu du principe de prudence.

Mme Martine Meier (C) compte 210 - 4111 redevance taxe électricité, elle ne comprend pas sur quoi les chiffres sont basés, de quoi il s'agit et d'où vient l'augmentation.

M. Bernard Schär, Municipal indique que le deuxième compte 4111.10 Redevance taxe sur l'électricité fait référence aux 0,007 centimes que chaque consommateur paie sur la facture à la Romande Energie et qui alimente le Fonds "taxe sur l'électricité. Le poste 4111.00 concerne une redevance payée par le fournisseur d'électricité pour l'usage du sol. Elle est calculée en fonction des kWh consommés. Ces deux comptes sont des recettes et le compte 3811 est l'attribution du montant du compte 4111.10 au fonds taxe sur l'électricité.

Mme Martine Meier (C) demande d'où vient l'augmentation et s'il y a plus de conduites ?

M. Bernard Schär, Municipal précise que l'augmentation est dépendante de la consommation mentionnée précédemment.

Mme Martine Meier (C) demande si les habitants consomment plus et si cela fait que la commune touche plus de subventions électriques ?

M. Bernard Schär, Municipal répond que oui. Il est observé une augmentation de la consommation.

M. le Président rappelle qu'un rapport de la COGEST, d'il y a deux ou trois ans, donnait des précisions au sujet des taxes électriques et des fonds pour l'électricité, il invite les conseillers à le relire.

M. Olivier Schorer (VG) au poste 35003 Centrale 1 & 3 - 3120.00 Eau et énergie Il demande pourquoi les comptes sont beaucoup plus élevés que le budget alors que certains appartements étaient vides ?

M. Bernard Schär, Municipal explique que les comptes reflètent les coûts à la charge de la commune. C'est bien parce que des appartements étaient vides que la participation de la Commune sur la répartition des charges augmente.

Les coûts ont été répartis, comme usuellement, en fonction des surfaces des différents appartements. Comme il n'y avait pas de locataire à qui facturer ces frais, les frais liés aux appartements vides incombent en définitive à la Commune.

M. François Rittmeyer (VG) Page 27 – 4 42 420 - 4313.20 Taxe compensatoire abattage arbres Il y a 0 frs en 2023 et 2024. Comment est-ce possible, d'autant plus que la loi en vigueur depuis le 1er janvier 2023 est bien plus sévère que celle d'avant ? Nos concitoyens et concitoyennes sont-ils vraiment tous sans reproche ? Les auteurs de la coupe illégale faite le long de la route de



Moille-Saulaz, n'ont-ils vraiment reçu aucune amende ? Si c'est le cas, comment la Municipalité justifie-t-elle cela ?

M. Bernard Schär, Municipal précise que ce compte présente un montant de CHF 0.00 parce que la politique de la Municipalité est de privilégier, chaque fois qu'un arbre est abattu, une plantation compensatoire. C'est uniquement lorsque qu'une plantation est impossible, qu'une taxe est due. Pour les comptes 2023 et 2024, les taxes n'ont pas été facturées, car à chaque fois une plantation compensatoire a pu être faite.

S'il y a des sanctions après des coupes illégales, elles incombent à la préfecture. Ces amendes ne sont donc pas des recettes pour la Commune.

Mme Martine Meier (C) page 56 - 110 Développement durable - Financement des mesures (plan climat). Cela fait 4 ans qu'un plan climat est attendu et s'il est prévu de ne dépenser que CHF 100'000 l'année prochaine, elle estime que cela va coûter cher et prendre du temps.

M. le Président remercie toutes celles et ceux qui ont transmis leurs questions par écrit en avance, cela a permis d'avoir des réponses de qualité. De manière globale, s'il y a des questions à adresser à la Municipalité à l'avenir, il est utile qu'elles soient communiquées avant les futurs séances du Conseil.

M. François Rittmeyer (VG) a une question générale concernant les comptes, il n'a pas trouvé où il pouvait voir l'évolution du Fonds plantation des arbres de CHF 30'000 par an. Il souhaite savoir le montant qui a été investi et ce qui reste sur le fonds.

M. Bernard Schär, Municipal précise que la réponse se trouve à la page 53 - 9233.8030 Fonds plantation arbres.

Le solde du fonds d'un montant de CHF 52'728.20 se trouve au Bilan (page 53).

Les mouvements durant cette année 2024 se trouvent :

Pour les attributions:

1. au compte 420.3811.20 (page 27) avec une attribution de CHF 30'000.00
2. au compte 440.3811.20 (page 31) avec une attribution de CHF 26'100.00 qui provient d'une partie des subventions reçues (compte 440.4516.00)

Pour les utilisations: par le compte 440.4804.10 (page 31) pour un montant de CHF 33'371.80

M. Genoud Roch (A) demande s'il peut intervenir sur le rapport de la CoGest.

M. le Président lui indique qu'il pourra prendre la parole au point 16.

VOTE Amendement de la Municipalité.

Modifier le point 2 des conclusions.

2. d'approuver la gestion et de donner décharge à la Municipalité pour l'année écoulée.

L'amendement est adopté à l'unanimité

Conclusions et vote :

Vu le préavis municipal no 09/2025

Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- a) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2024 tels que présentés ;
- b) *d'approuver la gestion* et de donner décharge à la Municipalité pour l'année écoulée.
- c) de donner décharge à la Commission de gestion 2024 pour son mandat.



Le préavis 09/2025 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

16. Rapport de la commission de gestion

M. le Président précise que le bureau remercie la CoGest pour son excellent travail. La parole est donnée à la CoGest si elle souhaite faire un commentaire au sujet de son rapport ou de son travail tout au long de cette année.

M. Roch Genoud (A) précise qu'il ne réagit pas sur le travail de ses collègues, car le travail de la CoGest est important et considérable, mais il souhaite apporter des corrections.

Deux points lui posent problème :

1. La Pinte du Châtelard, en page 13 du rapport de la CoGest, il est fait mention du succès financier. C'est un succès sur de nombreux points, mais pas pour la bourse communale. 1 à 3% d'investissement et d'entretien, dans tous les cas la Pinte coûtera CHF 30'000 par année pendant de nombreuses années.
2. Dans l'analyse de la voirie, en page 10 la CoGest écrit : « L'entretien des berges de la douzaine de ruisseaux communaux est l'un de ses domaines spécialisés ; il est effectué régulièrement, mais les dégâts dû au bétail (érosion et blocages) comme les prélèvements sauvages (tuyaux et baignoires) causent toujours de gros problèmes ».

Il souhaite analyser cette situation en 2 volets :

Si l'on part du principe que cette affirmation est juste, il demande depuis quand la CoGest accuse, dans son rapport, des privés, des entreprises qui ont fauté ou commis des erreurs.

La CoGest analyse, rapporte, éventuellement juge et critique la gouvernance des services communaux en direct ou par l'intermédiaire de préavis votés. En aucun cas elle ne doit se positionner sur des faits privés.

Il donne un exemple, si une entreprise pollue un ruisseau avec par exemple du lait de ciment elle sera dénoncée et amendée, mais en aucun cas l'infraction ne sera publique ou rendue publique dans un rapport.

Le problème de cette information c'est qu'elle est fausse.

Il sillonne les Monts depuis 40 ans avec son travail et il n'y a pas de blocage de ruisseau ou autre par le bétail. Il est possible qu'il y ait l'exception qui confirme la règle, mais rien de bien grave.

Rien de tout cela ne portera préjudice à la CoGest et ces fausses affirmations ne l'impacteront pas. Il rassure la CoGest qui a fait un bon travail, à l'exception de ce paragraphe.

Ce rapport est public, il qui pourrait causer du tort à des personnes ou des familles qui ne le méritent pas.

Pour finir sa prise de parole, il indique que la prise d'eau en rivière est interdite par le règlement, mais il assure qu'il existe des centaines ou des milliers de prises d'eau pour le bétail et pour alimenter les chalets dans les alpages vaudois.

Mme Françoise Cork Levet (VG) précise que la CoGest, constituée de 5 membres travaille en groupe. Des questions sont posées à des gens qui ont des connaissances. Dans le cas de la gestion des eaux et des danger naturels, qui sont de plus en plus importants, il est mentionné clairement que la gestion des eaux et des ruisseaux est un domaine spécialisé.

Elle confirme à M. Roch que la CoGest n'attaque pas du tout les paysans ou d'autres personnes, il a juste été mentionné, dans le rapport, que le travail a été fait au sein de la voirie avec les collaborateurs et que les dégâts qui ont été vérifiés sont occasionnels.

Mme Leila Khouri Dagher (C) souhaite faire une remarque générale à propos de la CoGest et pour les commissions particulières. Quand les propos des Municipaux sont rédigés, il faudrait indiquer « voici ce que les Municipaux nous ont dit : ... » et pas noter des affirmations comme si les conseillers étaient des spécialistes, la première partie serait « voici les réponses reçues des Municipaux » et après « voici l'état de nos réflexions et de nos discussions » ce qui permettrait de clarifier les choses, sinon cela donne l'impression que la CoGest affirme des faits.



M. le Président adresse ses remerciements pour cette intervention qui fait sens et précise qu'au sein de toutes les commissions, il faut avoir un maximum de sources pour aider les lecteurs à comprendre d'où viennent certaines informations.

Mme Monica Engheben (C) souhaite préciser à sa collègue que comme membres CoGest ou comme conseiller les informations sont toujours de deuxième main et qu'il n'est pas possible de tout mettre entre parenthèse. Il faut avoir confiance, sinon cela ne fonctionne pas. La CoGest fait des contrôles dans la mesure de ses compétences et de ses capacités.

Mme Françoise Cork Levet (VG) précise que lorsque la CoGest écrit un rapport avec l'aide des Municipaux concernés, elle essaie de le présenter de manière synthétique. Cette fois il a été demandé de le présenter à la Municipalité avant qu'il soit présenté aux conseillers. Elle indique avoir été choquée et qu'il lui a été répondu que c'était normal. La Municipalité ayant relu le rapport de manière précise, elle a reçu 2 pages et demi de corrections, avec alinéa, PS, et corrections d'orthographe, elle estime que les vérifications ont été bien faites et se permet de réitérer ses excuses aux personnes qui se sont senties touchées.

M. le Président souhaite ajouter qu'il ne s'agit pas d'un document interne, qu'il est public, il sera lu par l'ensemble de la population. Il précise que durant son passage à la CoGest, le rapport avait été soumis à la Municipalité avant sa publication.

M. Bernard Schär, Municipal indique que depuis quelques années la CoGest soumet son projet de rapport à la Municipalité. Il s'agit d'une relecture qui n'a pas pour but de modifier le fond du rapport, mais de donner des précisions pour éviter que figurent des erreurs dans un document public, car il est possible d'y avoir des incompréhensions lors des discussions en commission. Il est important pour la Municipalité que ce rapport soit aussi exact que possible.

M. François Rittmeyer (VG) souhaite poser deux questions à la Municipalité suite au rapport de la CoGest :

Page 10 avant dernier paragraphe

La loi définit des « espaces cours d'eau », entre 3 et 15 m de part et d'autre du cours d'eau suivant la topographie, et les déclare zones protégées. Et donc, entre autres, le bétail ne doit pas s'y trouver.

- 1) Comment se fait-il, alors que les cours d'eau sont protégés que le bétail s'y promène et que, je cite « les dégâts dus au bétail (érosion et blocages) comme les prélèvements sauvages (tuyaux et baignoires) causent toujours de gros problèmes » ?
- 2) Est-ce que la Municipalité a de la peine à faire respecter la loi ?
J'ajouterai que cette présence du bétail augmente les risques de débordement des cours d'eau et donc amène un danger supplémentaire.

1) Page 5, haut, on peut lire : « A la demande d'avoir une copie du rapport que la Coordinatrice a fait à la Municipalité, Bernard Schär a répondu qu'il s'agit d'un document de travail interne à la Municipalité et qu'il n'est pas public.

Page 11, milieu, on peut encore lire : « Il n'a malheureusement pas été possible - malgré nos demandes - de nous entretenir avec les collaborateurs du service pour avoir une vision complète de celui-ci (et bien que la loi nous l'autorise) »

La loi prévoit la mise en place d'une commission de gestion afin d'instituer des contrôles de la gestion de l'exécutif par le législatif, afin d'instituer une sorte de contre-pouvoir. La loi, toujours, donne à cette commission un accès aux informations en main de l'exécutif et les membres de la CoGest ont un devoir de confidentialité. Lors de cette année de législature, pour quelles raisons la Municipalité s'est opposée par deux fois à la recherche d'information par la CoGest? Pour quelles raisons ne veut-elle pas être transparente ?



Mme Arianne Rouge, Syndique pour répondre à la première question, indique qu'il existe des limitations de vitesse sur les routes, la majorité les respecte mais d'autres pas. Il n'est pas possible d'être derrière chaque personne pour les contraindre à respecter les lois, c'est pareil pour les agriculteurs.

La CoGest est une commission de contrôle, une rencontre a eu lieu, afin de savoir pourquoi elle souhaitait rencontrer les employés communaux. Il n'y avait pas de but ou de mission précise, M. Ceppi, le chef de la voirie et Mme la Syndique pouvaient répondre aux questions, les employés n'ont donc pas été convoqués.

M. Bernard Schär, Municipal précise en ce qui le concerne, que le rapport de la coordinatrice est un document de travail interne à la Municipalité qui n'est pas public. C'est la Municipalité qui doit en prendre connaissance et en tirer ce qui lui paraît essentiel et nécessaire.

Il partage avec M. Rittmeyer et les conseillers, que les rapports entre le Conseil et la Municipalité doivent être empreints de respect et de confiance, par contre la notion de contre-pouvoir ne fait pas partie des tâches du Conseil, le pouvoir qui contrôle la Municipalité et qui pourrait faire office de contre-pouvoir c'est le Conseil d'Etat.

M. le Président précise, sur demande de M. Keller, que le service juridique des communes a été sollicité pour savoir jusqu'où va la légitimité de la CoGest sur certains aspects, comme les questionnements des habitants ou du personnel communal. Le service juridique a été clair que c'était au-delà des compétences de la CoGest.

M. François Morier-Genoud (VG) demande, par rapport à la réponse concernant les excès de vitesse qui sont sanctionnés, si la Municipalité a appliqué des sanctions qui obligerait les récalcitrants à respecter les règles ?

Mme Arianne Rouge, Syndique précise que c'est du domaine privé et s'il y a une problématique au niveau de la loi, la Municipalité doit régler le problème en faisant une dénonciation et c'est la préfecture qui s'occupe de la suite.

M. le Président remercie encore une fois la CoGest pour son travail et espère que le nouveau candidat fraîchement élu constatera que c'est un travail qui compte beaucoup pour le Conseil.

17. Motions, postulats et projets rédigés

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

18. Interpellations

Le bureau n'a reçu aucune interpellation.

19. Election du nouveau bureau du Conseil communal

M. le Président précise selon l'entente de début de législature, que le bureau devrait être formé de 7 membres répartis comme suit : 2 membres Alliance, 3 membres Concorde et 2 membres Vert-Gauche. La répartition ne peut hélas pas toujours être respectée faute de candidats.

Il rappelle le règlement, à l'article 12 dit : « La ou le président-e, les vice-président-e-s et là où le secrétaire sont nommé-es au scrutin individuel secret ». Heureusement, ce même article dit également : « Lorsque le nombre de candidat-e-s est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. »

1) Election du Président du Conseil.



M. le Président précise que selon les accords entre les chefs de groupes au début de la législature, c'est la Concorde qui est en charge de cette présidence. Le groupe de la Concorde propose la candidature de Mme Laetitia Pieper. Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Laetitia Pieper est tacitement élue Présidente par acclamation.

2) Election du premier vice-président du Conseil.

M. François Rittmeyer (VG) propose la candidature de M. Fabrice Coppex qui se présente à nouveau. Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Fabrice Coppex est tacitement élu 1er vice-président par acclamation.

3) Election de la deuxième vice-présidente du Conseil.

Madame Françoise Cork-Levet (V) se présente à nouveau. Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Françoise Cork Levet est tacitement élue 2ème vice-présidente par acclamation

4) Election en bloc des scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Pour la Concorde Mme Leïla Khouri Dagher et Mme Carvi Stucki (C) sont d'accord de rester au bureau. Mme Manuela Marquis (VG) se présente comme suppléante et Mme Chantal Pfefferlée (A) comme scrutatrice. Il n'y a pas d'autre candidature.

Sont élues par acclamation :

Au poste de scrutatrices : Mme Leïla Khouri Dagher (C)
Mme Chantal Pfefferlée (A)

Au poste de scrutatrices suppléantes : Mme Carvi Stucki (C)
Mme Manuela Marquis (VG)

M. le Président remercie les deux membres sortants, M. Benjamin Bigler et M. François Rittmeyer, pour le travail accompli. Il précise que l'ambiance de travail au sein du bureau est formidable, les groupes n'ont plus vraiment d'importance, car il s'agit d'un travail collectif, notamment pour les votations et élections. Il remercie tout le bureau, passé et à venir pour le travail effectué les dimanches et pour les séances du bureau.

Applaudissements de l'assemblée.

20. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tiago Ribeiro (VG) souhaite parler de la parcelle 48, avec les vignes Obrist qui rejoignent la rue du Château. Ces vignes font l'objet de sulfatage plus ou moins régulier, par des ouvriers agricoles masqués et équipés. Ces sulfatages et les produits utilisés sont remis en question, non seulement par des privés, mais aussi par des enquêtes journalistiques, notamment une de 2020 qui concerne le sulfatage en Valais et plus récemment un « Temps Présent » sur ce sujet, ce dernier parle de toux, nausées, asthme, allergies.

En France l'Inserm (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale) un organisme étatique, a établi un lien évident entre la proximité des vignes et une augmentation sur cette partie de la population des cas de cancers, de maladies neurodégénératives et notamment de cas de leucémies chez les enfants.



En situant cette parcelle, elle se trouve à côté d'habitations et aussi d'une crèche provisoire avec un espace de jeu pour les enfants qui se trouve à côté de ladite parcelle.

En tant que conseiller et papa, il se me permet de poser des questions suivantes à la Municipalité,

1. La Municipalité a-t-elle eu vent de ces mesures de sulfatages ? A-t-elle connaissance des produits employés ?
2. Si la Municipalité a connaissance de ces mesures de sulfatages, a-t-elle déjà eu contact avec Obrist à ce sujet ? Notamment en lien avec la prévention, en envoyant un courrier aux riverains et notamment à la crèche, voire encourager une transition progressive vers des traitements biologiques de ces vignes qui se trouvent au cœur d'une zone habitable.
3. Si ce n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité peut s'engager à avoir cet échange avec Obrist ?
4. Si la posture d'Obrist est fixe avec un refus pour prévenir la population et de prendre des mesures pour protéger la population, la Municipalité envisage-t-elle de faire le nécessaire pour avertir les riverains et la crèche voisine lorsque des mesures de sulfatage sont prévues ?

M. Xavier Fonjallaz (C) souhaite revenir sur la question du bétail et de la viticulture, il précise que ce n'est pas de compétence municipale, cela appartient au service de l'agriculture de surveiller. Concernant le sulfatage, ce dernier est surveillé, il y a des limites de distance et les produits sont autorisés par la Confédération.

La parcelle concernée n'est pas exploitée par la maison Obrist, mais par un vigneron privé qui a un contrat, il est libre de ses choix de dates et de traitements.

M. François Rittmeyer (VG) donne lecture du texte suivant :

“J'ai suivi les présentations publiques des projets d'agglomération Rivelac et de la Stratégie Régionale des Zones d'Activité, la SRGZA. J'y ai également représenté notre Conseil, avec Madame Monica Engheben, aux divers ateliers et présentations, et je fais partie de la commission récemment nommée sur la SRGZA.

Le projet d'agglomération Rivelac a été déposé en mars et vise à obtenir des subventions de la Confédération pour des projets dans l'agglomération, avant tout en rapport avec les transports.

Le projet de la SRGZA, mené en parallèle, vise à définir une stratégie contraignante pour les communes en vue de réunir suffisamment de surfaces du territoire pour les entreprises industrielles, pour le secondaire. Ce projet est mené depuis près de 7 ans et notre Conseil aura à se prononcer sur le volet stratégique de cette SRGZA en septembre. Vous trouverez les informations sous <https://www.srgza-rivelac.ch/>.

Il est étonnant que l'on se préoccupe de l'aménagement du territoire que pour une partie des besoins seulement. En amont il aurait fallu définir un plan directeur englobant tous les besoins et les réponses territoriales à ces derniers. Du coup cette SRGZA affecte toutes les surfaces encore disponibles, et même plus, au seul secteur industriel, le reste étant oublié.

Qu'en est-il de la place nécessaire à nos futures infrastructures sportives. Les besoins sont importants et nous les trouvons dans le « Rapport de synthèse » de 2015, « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ».

Le deuxième problème est la tentative de modifier le Plan d'Affectation de la Zone de la Veyre-Derrey (1,8 ha), le grand plat sous les tennis où se trouve le tir à l'arc, pour le faire passer de zone sportive à zone industrielle.

Ensuite dans cette SRGZA, nous avons les zones de En Milavy (2,5 ha) et En Ferreyres (4,3 ha), situées à l'ouest du château d'Hauteville, qui sont des surfaces d'assolement, c'est à dire de très bonnes surfaces agricoles. Nous avons voté favorablement la Loi sur l'Aménagement du Territoire, loi qui demande que les surfaces agricoles soient préservées pour notre alimentation. Nous ne pouvons donc pas accepter cela.

Le quatrième et dernier problème, est la surcapacité réservée à ces zones industrielles, due à la prise en compte litigieuse de la croissance future de notre région. Trois scénarios de croissance des emplois dans la région ont été émis dans le document stratégique, 1.1 – 1.6 et 1.9 %. Et c'est le scénario le plus élevé qui a été malheureusement choisi.



J'ai fait le calcul des besoins en surfaces d'activités en prenant le scénario d'un maintien du nombre d'emplois actuels, soit sans croissance. Le solde de surfaces disponibles après retrait des zones de La Veyre-Derrey, de En Milavy et de En Ferreyres permet largement de couvrir les besoins et même ceux du scénario le plus bas, à 1.1 % de croissance.

Les Vert.e.s Riviera ont déposé et déposeront des amendements allant dans ce sens.

De plus, n'oublions pas que 85 % de l'immigration en Suisse et dans notre région provient de l'Union Européenne afin de remplir nos emplois non pourvus. Ainsi ce sont bien les emplois qui génèrent l'augmentation de la population, et non l'inverse."

Mme Monica Engheben (C) en réponse à l'intervention de M. Rittmeyer, regrette d'aborder ce sujet, alors qu'il sera traité au mois de septembre. Le sujet est abordé en avance alors que les conseillers n'ont pas reçu les documents. Elle précise qu'avec M. Rittmeyer et elle-même, les membres de cette commission sont M. Vincent Volet, 1er membre, Mme Marie Dufour et M. Max Williams. Pour corriger les propos de M. Rittmeyer, elle précise qu'il s'agit d'une planification générale complexe, qui a différents volets qui ne peuvent pas être simplifiés et résumés rapidement. Un des points essentiels, c'est au niveau démocratique, ce n'est pas un plan contraignant, il maintient et préserve l'autorité des communes pour accepter ou non chaque projet concret qui sera soumis. Il s'agit d'une planification générale, afin d'éviter un mitage du territoire, d'organiser des zones industrielles qui se trouveront dans des endroits permettant des transports publics et avec des zones de places de parking, plutôt que cela soit disséminé partout. Il y a encore des zones qui sont préservées en ville. M. Rittmeyer est contre la croissance, mais surtout pour la décroissance, décroissance qui, pour la région, signifierait que les travailleurs doivent partir à Lausanne ou dans le canton du Valais pour travailler, ce qui surchargera les routes, les trains, polluera et aura un impact sur la vie de famille.

Elle se réjouit des débats qui auront lieu cet automne quand le projet sera soumis au Conseil et elle propose de ne pas débiter de débat sur ce thème avant que les conseillers aient reçu les documents.

Mme Anne Volet (A) annonce que les élèves de 1 à 8P ont participé au parcours santé il y a deux semaines, avec des professeurs, ils ont eu beaucoup de plaisir. Elle a accompagné la classe de sa fille et a pu parler avec les enseignants, les retours étaient positifs et il s'agit d'une grande première pour les écoles de Corsier, qui sera reconduite l'année prochaine.

Une demande des professeurs serait d'avoir un plan papier ou numérique, pour avoir une vision plus claire du parcours.

M. Olivier Schorer (VG) précise qu'en décembre 2023 un amendement au budget 2024 a été déposé pour augmenter les subventions des abonnements de transports publics en élargissant les bénéficiaires potentiels de la subvention. La réponse a été que la manière de procéder n'était pas la bonne, c'est pourquoi une motion a été déposée en juin 2024 pour demander à la Municipalité d'étudier l'augmentation des subventions et l'élargissement des bénéficiaires potentiels.

Après 1 an, il constate deux choses :

1. Les comptes 2024 montrent que les subventions ont été utilisées à hauteur de CHF 17'000 alors qu'il y a CHF 30'000 au budget. Il paraît pertinent d'analyser comment utiliser et adapter ces subventions.
2. La motion est restée, pour l'heure, sans réponse de la Municipalité, alors que la loi sur les communes art 33 al 4 dit « Une fois prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre, dans le délai prévu par le règlement dudit Conseil ou, à défaut, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition, ... ». Le règlement du Conseil dit que la Municipalité doit y répondre dans un délai de 3 mois ou à défaut dans l'année qui suit le dépôt. Lors du Conseil du 24 mars, la Municipalité a communiqué que la réponse à cette motion est reportée à une date ultérieure et sera étudiée dans les mesures du PECC.

Il constate que la Municipalité n'a pas tenu le délai légal d'une année et pose les questions suivantes :



1. Pourquoi la Municipalité n'a pas respecté le délai de réponse ?
2. Pourquoi la Municipalité lie-t-elle cette question avec les mesures du PECC alors que cette subvention existe déjà et fait l'objet d'une ligne sur le budget communal ?

Il ne sait pas ce qu'il faut en conclure, car la Municipalité est capable de répondre rapidement à des motions et l'a prouvé récemment à deux reprises.

Il se sent déçu et découragé pour s'impliquer activement dans sa tâche de conseiller communal.

M. Hervé Liniger, Municipal précise que pour le moment la subvention est prévue pour les jeunes et les personnes à l'AVS.

Cet objet sera compris dans le PECC, parce qu'il serait possible de développer cette subvention, mais il faut travailler la thématique. Il y a 4-5 thématiques qui constituent le plan communal et il ne souhaitait pas faire cela en vitesse sans avoir une réflexion posée.

Il serait bon de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en effectuant des adaptations aux besoins de la commune.

Le plan climat est fini en format document, il est en phase de rédaction. Les mesures seront en annexes et elles sont travaillées maintenant.

Il y a un gros projet qui occupe la Municipalité, il s'agit de la semaine du climat qui fait partie des obligations légales par rapport au PECC et demande un gros investissement de la commune et des sociétés qui mettront en place les activités. Pour l'instant il faut de la patience, car les forces sont réduites et il n'y a pas, comme dans les grandes communes, des personnes rattachées au service de la durabilité et qui pourraient accompagner à plein temps la Municipalité.

Un mandat externe a été pris pour obtenir de l'aide sur les actions ponctuelles afin d'éviter les erreurs avec des actions inefficaces, etc.

Voici la raison pour laquelle il n'y a pas eu de retour dans le délai souhaité, mais le sujet n'est pas écarté et il fait partie des points à traiter avec la société bio-éco qui accompagne la Municipalité sur ce mandat.

Le budget n'a pas été touché pour cette action, mais il le sera dans le futur, peut-être l'année prochaine.

La Municipalité fait en sorte de trouver les actions qu'elle peut mener par rapport aux choix qui seront faits.

Le budget sera augmenté pour l'année prochaine et des actions ponctuelles auront lieu en fonction de thématiques annuelles, d'autres mesures seront constantes comme par exemple pour les transports.

Il espère avoir répondu, car un PECC regroupe beaucoup de sujets différents.

M. Régis Duchesne (VG) suite au débat qu'il y a eu concernant la CoGest et les demandes d'informations qui ont été refusées par la Municipalité, il pensait que la CoGest pouvait demander toutes les informations qu'elle souhaite, mais il s'est renseigné et ce n'est pas le cas. Il existe sur le site internet du canton de Vaud un guide pratique à destination des commissions de surveillance des Conseils communaux et généraux et la CoGest en fait partie. Ce document de 15 pages est bien fait et cite les lois, avec un chapitre sur le droit à l'information.

La CoGest ne peut demander des informations que sur ce qui concerne la gestion et des documents peuvent ne pas être transmis pour des raisons d'intérêt général, qui pourraient mettre en péril des informations privées et d'autres exceptions. Il invite ses collègues à lire ce document et il peut transmettre le lien aux intéressés.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) souhaite transmettre que la sortie des aînés s'est très bien passée et remercie les organisateurs. En discutant avec des aînées, il ressort une déception sur le fait qu'il n'y ait pas eu de visite comme chaque année. Elle indique que ce serait super si cela pouvait se faire l'année prochaine.

Concernant l'assemblée citoyenne, plusieurs propositions ont été faites, mais quelques-unes ont vraiment eu du succès et elle souhaite savoir ce que la Municipalité va faire de ces propositions à moyen ou court terme.



M. Cédric Desmet, Municipal pour la sortie des aînées, il remercie les bénévoles qui ont œuvré à l'organisation.

Organiser une sortie pour 150 personnes n'est pas simple. Il indique qu'il n'y a pas eu de visite cette année pour privilégier la croisière sur le lac de Neuchâtel et afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir participer à la sortie, ce qui n'est pas possible lors des excursions en car. La volonté est qu'une fois tous les 3 ans, la sortie soit prévue pour que les PMR puissent participer et les 2 autres années seront des visites classiques. Les retours ont été positifs sur cette croisière.

Au sujet de Corsier 2035 les points sont analysés et sont en cours de relecture au sein de la Municipalité, afin de vérifier les mesures qui sont citées et qui existent., Il est important de rappeler ce qui est fait par la Commune, car il peut parfois y avoir des soucis de communication. Un grand nombre de mesures sont proposées et sont déjà en place sur la Commune. Il faut aussi travailler sur des axes d'améliorations, identifier les projets qui peuvent être initiés et regarder ce qui peut encore être mis en place durant cette législature qui se finit dans une année. Il précise aussi qu'ils ne pourront pas s'engager pour la nouvelle législature, mais des pistes seront mises en place.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) revient sur Corsier 2035 et estime qu'il serait bon d'avoir un retour dans le Corsiéran, pour que ceux intéressés par le sujet soient informés et voient qu'il y a une volonté pour garder la mobilisation citoyenne pour les prochaines élections.

M. Patrick Groux (C) constate, avec les nouveaux postes qui ont été créés ces dernières années à la commune, des changements fréquents, il demande si des personnes en profitent pour faire avancer leur carrière ou s'il y a d'autres raisons.

M. Pierre-André Debétaz, Municipal indique que ce n'est pas le cas, il ne s'agit pas d'un palier pour partir ailleurs dans la même branche, mais il s'agit de choix personnels. Il y a une bonne entente, il n'y a pas de problème de tensions avec la Municipalité ou les autres employés, il y a des bons contacts entre les services, la Municipalité essaie de garder un noyau de gens, mais parfois ils choisissent une autre option.

M. François Rittmeyer (VG) a deux questions concernant les communications municipales. Il remercie M. Ceppi et M. Liniger pour les réponses satisfaisantes à ses questions posées lors de la dernière séance et pose les questions suivantes :

1. À la page 4 on nous indique qu'il y a des aides pour les suppressions des chauffages électriques et qu'il faut s'inscrire jusqu'à fin juin.

Nous avons jusqu'en 2033 pour supprimer les chauffages électriques directs et pour supprimer les chauffages de l'eau chaude sanitaire.

Y-a-t-il également des aides, pour la suppression obligatoire du chauffage électrique direct de l'eau chaude sanitaire ? Si non la Commune pourrait-elle envisager quelque chose ?

2) Toujours à la page 4, Les Vert.e.s et La Gauche ont été interpellés par le paragraphe concernant le Plan Energie et Climat Communal (PECC) : Il est dit que « l'une des principales actions du PECC consiste à la mise en place d'une semaine du climat ». Comment est-ce possible?

Cela fait maintenant exactement 9 ans que nous parlons de la planification énergétique territoriale dans ce Conseil. A l'époque, la Municipalité avait répondu que, je cite, « ce n'est pas bon pour la Commune ».

Cette planification devrait nous indiquer comment, et avec quels moyens, nous allons bénéficier de l'énergie nécessaire à notre vie sur le territoire communal. Cela en ne comptant plus sur le pétrole et le gaz ainsi que sur le nucléaire. Certes nous allons devoir économiser bien plus que maintenant, mais nous avons besoin d'énergie pour nous chauffer, pour notre eau chaude sanitaire, pour nous éclairer, pour nos appareils électriques, pour nos entreprises et pour nos déplacements.

Le plan climat devrait, lui, nous indiquer comment, à l'échelle locale, et avec quels moyens, nous allons faire notre part dans la lutte contre le réchauffement climatique afin de le limiter au



maximum et comment, et avec quels moyens, nous allons nous y préparer. Sommes-nous sur la même planète que la Municipalité ?

La Municipalité répondra par écrit.

21. Transfert de la charge de président au nouveau président

M. le Président prie Mme Pieper de venir devant le pupitre et donne lecture du texte suivant :
« Chère Laetitia, je vais maintenant te céder ma place, les clés du Président et le sceau officiel de notre Conseil, avec effet au 30 juin.

Pour reprendre les mots de Tiago, ta venue est doublement providentielle : elle évite une crise institutionnelle et elle permet enfin à une femme d'être première citoyenne de notre commune. Au nom du Conseil, je t'adresse toute ma gratitude d'avoir repris ce poste malgré un contexte personnel chargé et me réjouis de pouvoir te seconder pour cette nouvelle année avec les défis des élections.

Je te souhaite d'avoir autant de plaisir que j'en ai eu à pouvoir découvrir et servir, à notre petite échelle villageoise, les bases de notre belle et pourtant fragile démocratie. J'appelle de mes vœux que le respect entre nous tous, qui œuvrons sans compter pour le bien commun, perdure. Nous ne sommes pas adversaires ! Confrontons, enrichissons et croisons nos points de vue en gardant en haute estime celui ou celle qui a eu le courage de défendre une idée qu'il juge juste.

Enfin, à titre personnel, j'ai pu constater, mois après mois, une écoute toujours plus soutenue de notre exécutif envers les demandes du législatif ou citoyennes. Cela est réjouissant et ne peut qu'apporter satisfaction à tous.

Je profite de ces dernières secondes de micro pour exprimer toute ma reconnaissance envers Céline, notre formidable Secrétaire, envers vous, mes chers Collègues, envers le Bureau, les Chefs de groupe, les membres de la Municipalité pour votre bienveillance, votre engagement et votre professionnalisme.

Laetitia, je te laisse la parole ! »

Mme Laetitia Pieper (C)

« Cher Fabrice, Chers collègues,

C'est avec un mélange d'honneur, d'enthousiasme et un peu d'appréhension que je me présente pour reprendre le rôle de présidente du Conseil communal.

Ceux qui me connaissent savent que je suis une personne passionnée, honnête, directe et à l'écoute des autres. Mon style n'est peut-être pas toujours très protocolaire, mais il est clair et engagé. J'aime les échanges francs, les débats constructifs et les idées qui font avancer notre commune. J'ai à cœur de garder la ligne du respect des opinions et une ambiance de travail où chacun trouvera sa place. Je tiens à remercier sincèrement chacune et chacun d'entre vous, ainsi que la Municipalité, pour votre confiance. Ensemble nous pourrons travailler à faire avancer notre commune. J'aimerais remercier particulièrement notre président, notre secrétaire et le bureau pour l'excellent travail accompli cette année et vous propose de les applaudir chaleureusement pour leur engagement auprès de notre Conseil »

Applaudissements de l'assemblée.

Je me réjouis de reprendre les rênes démocratiques de ce Conseil et de travailler avec vous en gardant ce petit sourire qui parfois aide autant qu'un bon règlement. Au plaisir de vous revoir tous à 19 h 00 à la Chapelle des Monts-de-Corsier et je crois qu'il est temps maintenant de vous dire santé. »

Applaudissements de l'assemblée.



La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h34, il remercie chacun pour son travail et rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le 15 septembre 2025, à 19h00 à la Chapelle des Monts.

Il souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée et invite celles et ceux qui le souhaitent à rester, après la séance, pour échanger autour d'un apéritif.

Au nom du Conseil communal

Le Président



Fabrice Coppex



La Secrétaire



Céline Morier



Annexes

a. Courriel de démission de la COGEST de Mme Engheben

De : Monica Engheben

Envoyé : mardi 10 juin 2025 17:10

À : Présidence Conseil Corsier-sur-Vevey

Cc : fcoppex; secretariat.conseil; martine.meier; jacques.keller

Objet : Cogest - démission comme membre

Monsieur le Président,
Cher Fabrice,

Par le présent message, je t'informe de ma démission en qualité de membre de la Concorde au sein de la Cogest pour la fin de la session de juin. D'autres projets ne me permettant pas d'être un membre assidu pour l'année à venir au sein de cette importante commission.

Très belle fin de journée et à bientôt,
Monica Engheben



b. Communications municipales

Conseil communal – Séance du 16 juin 2025 (transmis par courrier électronique)

ADMINISTRATION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

Arianne Rouge, Syndique

Aménagement du territoire : l'enquête publique en lien avec la révision de Plan d'Affectation communal (PACom) est en cours et se terminera le 26 juin 2025.

Nous remercions les membres du Conseil communal qui ont assisté à la présentation du dossier « Plan d'Affectation communal », projet de longue haleine sur lequel vous serez amenés à vous prononcer.

Nous ne pouvons toutefois cacher une certaine déception : seules huit personnes sur soixante ont répondu présentes à cette rencontre, alors même que treize personnes s'étaient mobilisées pour vous accueillir et partager les éléments essentiels du dossier. Nous espérons que ce faible taux de participation ne reflète pas le degré d'intérêt pour ce dossier, qui engage des enjeux importants pour notre collectivité.

Antenne de téléphonie mobile Swisscom : une antenne de téléphonie mobile sera installée au sentier de la Condémine début 2026. La Municipalité ne peut s'opposer à cette décision, validée par le Canton, la technologie étant conforme à la réglementation en vigueur (ORNI). Le projet se situant hors périmètre protégé (ISOS) et ne concernant pas un bâtiment classé, les critères esthétiques ne permettent pas un refus. L'article 47 LAT *Plans en voie d'élaboration*, ne peut être invoqué à répétition pour prolonger les délais, cela étant contraire au cadre légal. Enfin, le Plan d'affectation communal (PACom), actuellement mis à l'enquête, ne peut comporter d'article interdisant les antennes de téléphonie mobile dans cette zone. Aucun recours n'a été déposé suite à la levée des oppositions.

Conseil et personnel communal – Course annuelle : nous vous remercions de réserver la date du vendredi 12 septembre 2025 pour la course annuelle du Conseil et du personnel communal. L'invitation officielle vous parviendra prochainement.

Conseil communal – Jetons de présence : nous vous informons d'ores et déjà que la distribution des jetons de présence 2024-2025 du Conseil communal se déroulera lors de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2025 à la Grande salle. Si vous n'êtes pas présent·e·s ce jour-là, merci de demander à un autre membre du Conseil de prendre vos bouteilles à votre place.

Elections communales 2026 : nous vous remercions d'ores et déjà d'agender la date retenue pour la cérémonie d'installation des Autorités communales par la Préfecture pour la législature 2026-2031, à savoir le jeudi 18 juin 2026, à 16h00, à la Grande salle.

FINANCE – ÉCONOMIE - CULTURE - SOCIÉTÉ - TOURISME ET CULTURE

Bernard Schär, Municipal

Corsier 2035 : la Municipalité adresse ses remerciements aux membres de votre Conseil communal qui ont organisé et animé la 1^{ère} assemblée citoyenne consultative le dimanche 25 mai dernier. Cette journée a réuni une cinquantaine de personnes dans une atmosphère conviviale et constructive.



Une exposition présentant en bandes dessinées 17 objectifs pour un futur désirable, de la musique avec le Brandless Blues Band, des stands d'alimentation tenus notamment par la Société de développement et le club Union Lavaux Riviera Basket, une buvette avec les crus de notre vigneron Martial Neyroud et un spot de lancer de haches ont permis aux participantes et participants de se délecter et de se divertir avant de se « mettre au travail » pour aboutir à une liste de plus de 120 propositions qui ont été formulées en pensant à notre Commune dans 10 ans.

Sport et culture : dans le cadre du *Duel intercommunal de la Suisse bouge*, programme destiné à générer plus d'activités physiques dans les communes, nos deux Coordinatrices de la vie communale et associative, en collaboration avec l'Association Into The Yard, ont organisé le samedi 24 mai dernier, un après-midi de découvertes et d'initiations sportives.

Cet après-midi a connu un bon succès. Les 4 activités proposées se sont déroulées dans le Parc Chaplin, avec le soleil, et les participantes et participants ont eu beaucoup de plaisir à découvrir ces initiations, à bouger au rythme de la musique et à pratiquer notamment des figures de yoga acrobatiques.

Le Jardin des Merveilles : le dimanche après-midi 1^{er} juin dernier dans le Parc Chaplin, c'est sous un soleil radieux que plus d'une centaine de personnes ont pleinement profité des deux animations organisées pour la Commune par l'association Into The Yard : un conte en musique et un spectacle d'humour et de magie ; le tout accompagné par un stand de maquillage et de coloriage, d'un espace de jeux libres en bois, avec diverses friandises, sirops et glaces proposés à la vente.

Petits et grands ont passé un bel après-midi en famille avec beaucoup de bonne humeur et de plaisir. La Municipalité remercie l'association Into The Yard pour la parfaite organisation de cet événement et la très bonne collaboration avec les différents services communaux impliqués.

A vos agendas ! : la Municipalité remercie les organisateurs, les coordinatrices et les nombreux bénévoles pour la mise sur pied des manifestations ou événements suivants auxquels vous êtes tous cordialement invités :

- le vendredi 1^{er} août 2025, dès 17h00, au Parc Chaplin - Fête Nationale ;
- les vendredi 22 et samedi 23 août 2025 - Corsier en Fête (vendredi et samedi), marché à la rue Centrale (samedi) et 41^{ème} Course Chaplin (samedi) ;
- le samedi 13 septembre 2025 au Parc Chaplin – Evénement des Feux de la Rampe organisé par Into The Yard dans le cadre de la saison culturelle communale ;
- le dimanche 28 septembre 2025 (après-midi) – Balade aux Monts et accueil des nouveaux habitants, organisés par la société de Développement ;
- le vendredi 14 novembre 2025, à la salle de Château 4 - Evénement des Feux de la Rampe « Corsier Comedy Club », organisé par Into The Yard dans le cadre de la saison culturelle communale ;
- le dimanche 16 novembre 2025 (après-midi) à la Grande salle – Dimanche avec Charlot, organisé par la société de Développement ;
- le dimanche 23 novembre 2025 – 2^{ème} édition du Marché artisanal CréaCorsier, organisé par la société de Développement ;
- le samedi 29 novembre 2025 – Troc d'hiver organisé par le Ski-Club de Corsier-sur-Vevey ;



- du 1^{er} au 16 décembre 2025 – Fenêtres de l'Avent organisées par la société de Développement. La Municipalité vous attendra devant sa fenêtre (Maison de commune) le lundi 1^{er} décembre 2025 dès 19h00 ;
- le mercredi 17 décembre 2025 à 18h00 – Noël au village organisé par la société de Développement.

Félicitations : la Municipalité tient à féliciter chaleureusement Matthias Geissbühler, habitant de Corsier-sur-Vevey, pour ses brillants succès à l'international. Il a été nommé lauréat du Concours international Franco Margola en Italie, et a remporté le 1er prix en duo avec Ágnes Lőrincz en musique de chambre lors du László Spezzaferri International Music Prize, également en Italie, à Vérone, en mai dernier. Ces distinctions prestigieuses témoignent d'un talent remarquable.



BÂTIMENTS ET TRANSPORTS

Pierre-André Debétaz, Municipal

Personnel communal : nous vous informons que M. Vincent Dellsperger, chef du service Bâtiments et Développement durable, en fonction depuis janvier 2023, a décidé de mettre un terme au contrat de travail qui le lie à la commune avec effet au 31 juillet 2025. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle et le remercions pour son excellente collaboration.

Immeuble de la rue Centrale 3 : les travaux de la rue Centrale 3 arrivent à leur terme conformément au planning établi. Les échafaudages ont été démontés le 12 mai et laissent maintenant apparaître cette superbe bâtisse et notamment sa façade historique côté rue Centrale, rénovée conformément aux standards de la zone ISOS A. Les dernières étapes de travail sont en cours et concernent la réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la terrasse, les mises en conformité incendie (cloisons et armoires coupe-feu et exutoire de fumée) et des garde-corps (balustrades, balcons, fenêtres) ainsi que les finitions dans diverses techniques. Les locataires de l'étage ont réintégré ou réintégreront tout prochainement leurs appartements, les appartements des combles sont reloués à partir du 1^{er} juillet 2025.

Transports publics VMCV – Horaire 2026 : l'horaire 2026 des VMCV (horaires valables du 14 décembre 2025 au 12 décembre 2026) a été mis en consultation jusqu'au 9 juin 2025. Vous pouvez consulter les modifications qui seront apportées sur le site des VMCV.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DOMAINES

Hervé Liniger, Municipal

Domaine de la Dautère – Revitalisation de 100m de ruisseau : à la question de M. François Rittmeyer (VG) déposée lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2025 demandant où en est la réalisation de la revitalisation de 100 m de ruisseau prévue en compensation des constructions du domaine de la Dautère aux Monts-de-Corsier, la Municipalité informe qu'elle est, avec le BTI, en discussion sur ce point avec les propriétaires et avec l'administrateur de la PPE.

Chauffages et chauffe-eau électriques : suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 du Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques du Canton de Vaud, celui-ci met un terme à l'utilisation de ce type d'installations et fixe un délai pour leur remplacement au 1^{er} janvier 2033. Cette réglementation permettra de générer rapidement des économies d'électricité et d'augmenter la résilience du système électrique vaudois, notamment durant la période



hivernale. Environ 22'000 logements sont concernés par le remplacement de leurs chauffages électriques. Pour faciliter cette transition, des moyens sont prévus pour accompagner les propriétaires concernés. Ceux-ci doivent s'annoncer d'ici fin juin 2025 par le biais d'un formulaire disponible sur le site vd.ch/chauffage-electrique.

Plan Energie et Climat Communal (PECC) : dans le cadre des engagements communaux, l'une des principales actions du PECC consiste à la mise en place d'une semaine du climat. Une commission élargie travaille depuis quelques semaines en vue de sa création. Il se trouve que notre commune voisine Corseaux, qui en est au même stade d'avancement avec son PECC, collabore avec nous sur ce projet qui sera réalité du 6 au 11 octobre prochain.

Forêts - Protection de la faune : en raison des règles liées à la période de nidification, tous les chiens doivent être tenus en laisse en forêt et à ses abords du 1er avril au 15 juillet. Cette obligation est valable toute l'année dans les sites protégés ou en présence de bétail.

VOIRIE – GESTION DES DÉCHETS – ROUTES ET CHEMINS

Michel Ceppi, Municipal

Gestion des déchets – Récolte de textile : en référence aux questions soulevées après la séance du Conseil communal du 24 mars par M. François Rittmeyer concernant les communications municipales de la séance précitée en lien avec la collecte des textiles, vous trouvez, ci-dessous, les réponses :

- *Question : 21'900 kg de textiles, c'est énorme ? Parle-t-on vraiment de Corsier seulement ou alors du Cercle ?*

Oui, il s'agit bien du nombre de kilos récolté pour la commune de Corsier-sur-Vevey. Une quantité similaire a été collectée dans les autres communes du Cercle, ainsi qu'à la déchèterie.

Question : ces 21'900 kg ont généré 53 contrats de travail ? Cela est aussi énorme, mais de quels types d'emplois parle-t-on puisque le tri est fait par une autre entreprise ?

Le Centre Régional Travail & Orientation (CRTO) est chargé de la collecte des vêtements pour la commune.

Société coopérative à but non lucratif, le CRTO propose des prestations centrées sur des activités pratiques, une formation intégrée et un accompagnement à la recherche d'emploi. Il forme des personnes à divers métiers, notamment dans le domaine du tri des matières : nettoyeurs, stylistes, couturiers, vendeurs en confection, logisticiens, etc.

Le centre dispose d'un magasin de vêtements de seconde main à Monthey, où sont revendus les habits en bon état ainsi que des pièces neuves confectionnées dans ses ateliers. Les textiles trop abîmés sont quant à eux transformés en chiffons, destinés aux garages du marché suisse.

Chaque année, le CRTO emploie environ 1 300 personnes pour la collecte des textiles dans 20 communes vaudoises et valaisannes.

- *Question : « Les chutes de tissus sont transformées en chiffon pour les garages ». Ainsi, il n'y a aucun déchet de textile qui finit à la SATOM ou sur les plages d'Afrique, est-ce bien cela ?*

Une toute petite partie, soit moins de 5% du tonnage récupéré, est incinérée à la SATOM (chutes de tissus, vêtements ou chaussures trop abîmés).

- *Question : Nous devons alors avoir de grandes quantités de chiffons pour les garages. Quelles est la proportion de ces textiles finissant en chiffon ?*



Vu la grande qualité des textiles récupérés, 80% sont revendus ou transformés. Le CRTO collabore avec plusieurs entreprises du Chablais valaisan qui sont de gros consommateurs de chiffons. Les stocks sont vite écoulés.

Déchèterie intercommunale de Praz-Libon : les vélos usagers (encore réparables) qui seront amenés à la déchèterie seront offerts à une Association pour en faire bénéficier des enfants d'un orphelinat au Congo.

Pont de Fenil et route de Fenil : la Municipalité répond comme suit aux différentes questions posées par M. Nicolas Luyet par le biais de son interpellation intitulée « Sécurité des piétons sur le Pont de Fenil et le long de la route de Fenil », déposée lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2025 :

- Sécurisation du Pont de Fenil :

Pourquoi les aménagements de jonction avec les trottoirs et l'éclairage ne sont-ils toujours pas réalisés ?

Réponse : les aménagements de jonction et l'éclairage du cheminement piétonnier n'ont pas été réalisés à ce jour pour diverses raisons expliquées dans les communications du dernier Conseil communal (démontage probable des barrières pour un entretien lourd et étude de faisabilité d'une nouvelle passerelle piétonne).

La Municipalité propose de repousser la mise en place de l'éclairage et la réalisation des aménagements aux extrémités du pont comme décrits dans le préavis 11/2020, dans l'attente de la finalisation de l'étude pour une nouvelle passerelle pour améliorer les itinéraires de mobilité douce dans ce secteur (projet sur deux communes).

- Sécurité piétonne pendant les travaux sur la route de Fenil :

La Municipalité a-t-elle prévu des aménagements pour maintenir les trottoirs et assurer la sécurité des piétons pendant la durée des travaux ?

Réponse : pendant les travaux à la route de Fenil, la circulation piétonne sur les trottoirs sera conservée en tout temps. En cas d'empêchement ponctuel, l'entreprise mettra en place des itinéraires sécurisés.

Des passages piétons et aides à la traversée sont-ils prévus ? Si oui : où et quand seront-ils mis en place ?

Réponse : il n'est pas prévu de nouveaux passages piétons ou aides à la traversée dans ce secteur. Cependant, une étude de faisabilité est en cours sur les arrêts de bus Fenil-sur-Corsier – Pont, pour améliorer la sécurité des accès aux transports publics.

- Aménagements piétonniers supplémentaires aux extrémités du Pont de Fenil :

Pourquoi aucun de ces aménagements n'a-t-il été réalisé à ce jour ?

Réponse : concernant les aménagements d'un passage pour piétons ou d'une aide à la traversée au bout du Pont côté Fenil, ces aménagements ne pourront être proposés que lorsque les travaux seront réalisés. Cependant, une des conditions principales pour la mise en place d'un passage pour piétons est la fréquence de son utilisation. Pour justifier un tel aménagement auprès de la DGMR, il faut pouvoir y compter 100 personnes durant les 5 heures les plus fréquentées d'une journée moyenne. Au vu de cette condition, il semble compliqué de justifier de tels aménagements.



La Municipalité prévoit-elle toujours de mettre en place ces aménagements ? Si oui, dans quel délai ?

Réponse : en fonction de la variante choisie, la Municipalité contactera la DGMR pour voir les possibilités d'aménagements envisageables.

Pont de Fenil : en référence aux questions soulevées après la séance du Conseil communal du 24 mars par M. François Rittmeyer concernant les communications municipales de la séance précitée en lien avec la mobilité douce sur le Pont de Fenil, vous trouvez, ci-dessous, les réponses :

- *Vous parlez d'étudier la faisabilité de réaliser une nouvelle passerelle piétonne reliant les deux zones industrielles. Une nouvelle passerelle ? Mais on est bien d'accord qu'il n'y en a pas, actuellement ?*

Effectivement, il n'y en a pas actuellement d'où l'étude de faisabilité pour une nouvelle passerelle.

- *Question : une passerelle piétonne ? Là aussi, sommes-nous d'accord que l'on parle de la mobilité douce, pas seulement d'un passage pour les piétons ?*

Nous parlons bien de la mobilité douce. L'étude de faisabilité traite d'une passerelle piétonne uniquement et d'une variante piétons-cyclistes. Les estimations des coûts de construction de ces deux passerelles sont très élevées, ce projet est actuellement en attente de nouveaux éléments.

Routes et chemins : les travaux de réfection et réaménagement de la route de l'Esplanade ont débuté le 5 mai dernier par les fouilles du chauffage à distance au chemin Vert et par les premiers travaux privés sur les bâtiments 9-11-13. Le tronçon aval de la route de l'Esplanade est totalement interdit à la circulation, cependant beaucoup de véhicules y transitent. Nous avons demandé à l'ASR d'effectuer des contrôles plus rapprochés. Si pour commencer, ces contrôles se voulaient préventifs, ils sont à ce jour devenus répressifs.

Cette situation n'est que provisoire car les travaux de fouilles sont sur le point d'arriver en bas de la route de l'Esplanade et le secteur sera totalement fermé à la circulation. Comme annoncé aux riverains et habitants, les accès seront garantis mais devront se faire en fonction de l'avancement des travaux communaux, soit par le haut, soit par le bas. Le transit n'est plus possible pour les véhicules privés (non-riverains).

COHÉSION SOCIALE – JEUNESSE ET SPORT

Cédric Desmet, Municipal

Championnats vaudois de gymnastique : les 24 et 25 mai derniers, la FSG Corsier-Corseaux participait aux championnats vaudois de gymnastique et la Municipalité félicite les gymnastes ainsi que leurs entraîneurs pour les brillants résultats obtenus, notamment :

- **Actifs** : ils terminent à la 2^{ème} place aux barres parallèles avec la note de 8.96 ;
- **Actifs-Mixtes** : ils décrochent la 3^{ème} place à la combinaison d'engins avec la note de 8.96, ainsi que la 4^{ème} place avec distinction au sol avec une superbe note de 9.49. Ils obtiennent également la 2^{ème} place au concours en trois parties ;
- **Groupe 8-12 ans** : le groupe termine à la 4^{ème} place avec la note de 8.07 avec une distinction à la combinaison d'engins ;



- **Jeunesses-Mixtes** : ils terminent à la 4^{ème} place avec la note de 7.90 et à la 13^{ème} place au sol avec la note de 7.65 ;
- **Agrès-Mixtes** : ils finissent à la 1^{ère} place à la combinaison d'engins avec la note de 9.44, ainsi que 1ers au sol avec l'excellente note de 9.73. Ils deviennent champions vaudois du concours en trois parties.

Duel intercommunal Coop / Suisse Bouge : vous avez été nombreux à participer au duel intercommunal Coop / Suisse Bouge dans le courant du mois de mai. La commune de Corsier-sur-Vevey se classe au 91^{ème} rang sur 532 (catégorie B) avec un total de 16'519 minutes d'activité physique.

Sortie des aîné·e·s : la sortie du mercredi 11 juin 2025 s'est parfaitement déroulée. Environ 150 aîné·e·s ont participé à la croisière-repas sur le lac de Neuchâtel par une belle journée. La Municipalité remercie les organisateurs, les coordinatrices et les accompagnants bénévoles.

MEP Extension du Collège : les 7 et 8 mai, les 5 candidats sélectionnés ont présenté leur avant-projet respectif devant le jury d'experts. Une présentation a pu être faite ensuite devant la Commission consultative, composée de 4 Conseillers communaux, de la Direction scolaire et du BTI. Leurs remarques ont pu être rapportées aux candidats via le rapport d'experts. La qualité des avant-projets a été relevée et les projets finaux seront jugés lors du rendu final les 17 et 18 septembre. Les 5 projets et donc le projet choisi par le jury vous seront présentés lors du vernissage les vendredi 28 et samedi 29 novembre.

EAUX – TRAVAUX ET SÉCURITÉ Christian Kaelin, Municipal

ASR Sécurité Riviera : l'infrastructure informatique indépendante est en voie de réalisation avec diverses étapes qui permettront une autonomie et une sécurité renforcée par rapport à la ville de Montreux. Le nouveau directeur / la nouvelle directrice est en cours de recrutement. Le projet de la maison de la sécurité devrait prochainement permettre d'identifier le meilleur emplacement pour cette dernière, trois sites sont encore évalués, un à côté du stade de la Saussaz, un à la sortie de l'autoroute à Montreux dit du P+R et finalement le site de St-Légier à la sortie de l'autoroute.

Plan canicule : la période de veille du Plan canicule a débuté le 1^{er} juin et s'achèvera le 31 août. Environ 230 courriers ont été adressés aux habitants de 75 ans et plus en mai dernier, afin que ceux-ci puissent indiquer s'ils ont besoin d'aide en cas de canicule.

Fontaines publiques : en référence à la question soulevée après la séance du Conseil communal du 24 mars par M. François Rittmeyer concernant les communications municipales de la séance précitée en lien avec les fontaines publiques, nous vous informons que seule la fontaine se trouvant à l'Ecole des Monts est alimentée par une source.

SIGE : le bulletin d'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2024 peut être consulté sur le site Internet du SIGE : www.sige.ch (rubrique « activités » puis « qualité »).

c. Suivi des éléments en cours

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse
10.06.2024	Olivier Schorer	Postulat "Elargissement de la subvention aux abonnements de transports publics"	Municipalité		
24.03.2025	François Rittmeyer	3 questions Abattage d'arbres à la route de Moille-Saulaz	Municipalité	Comm. Mun.	24.03.25
24.03.2025	François Rittmeyer	1 question Ecoles – Mandat d'études parallèles (MEP)	Municipalité	PV mars 25	24.03.25
24.03.2025	François Rittmeyer	interpellation «Gardons notre patrimoine arboré»	Municipalité	Préavis CC octobre 25	
24.03.2025	François Rittmeyer	interpellation «Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil»	Municipalité	Procédure en cours, PV mars 25	24.03.25
16.06.25	Tiago Ribeiro	4 questions sulfatage des vignes	Municipalité		
16.06.25	Anne Volet	Demande plan papier ou numérique parcours santé	Municipalité		
16.06.25	Jocelyne Henry Baudois	Demande retour dans le corsiéran concernant Corsier 2035	Municipalité		
16.06.25	François Rittmeyer	2 questions 1 concernant suppression chauffage électrique 2 plan climat	Municipalité		